

Appel aux dons

2023 - 2024

**Merci pour votre fidèle soutien à nos actions
autour de l'accompagnement des personnes avec
autisme depuis presque 50 ans.**



**Grâce à vous nous construisons une société
plus inclusive et tolérante.**

Bulletin de don 2023 - 2024

NOM :
PRÉNOM :
ENTREPRISE :
MAIL :
VILLE :
CODE POSTAL :

Vous êtes : (cocher la réponse)

Partenaire Proche
 Mécène Parent

Vous souhaitez nous faire passer un message et/ou faire envoyer cet appel à un proche. Merci de le noter ci-dessous (avec nom, prénom, adresse complète éventuelle) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

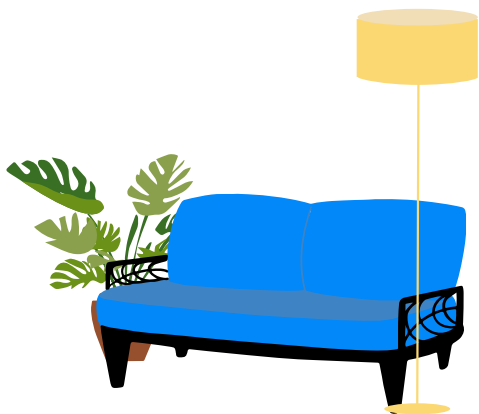
Un peu plus sur nous :

L'association Sésame Autisme Rhône-Alpes (SARA) est au service des personnes avec Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) et de leur famille.

En 2023, SARA travaille à l'ouverture d'une unité d'accueil supplémentaire de 8 personnes vieillissantes au Village de Sésame à Messimy.

En apportant votre "pièce" à ce projet vous contribuez à aménager cet espace de vie pour les résidents.

Merci





Vous pouvez nous faire parvenir votre don :

- **Par chèque** à l'ordre de "Sésame Autisme Rhône-Alpes" et de la "Fondation Sésame" (en fonction de la réduction d'impôt souhaitée), envoyé à notre adresse (16 rue Pizay - 69001 Lyon).
- **Par virement bancaire** sur le compte de l'association (IBAN FR41 2004 1010 0700 3161 1H03 859).
- **Par carte bancaire** directement sur le site de l'association : www.sesame-autisme-aura.com)
- **Par prélèvement mensuel** contactez-nous par téléphone au **04 72 98 31 81** ou par mail à [l'adresse contact@sesame-autisme-ra.org](mailto:contact@sesame-autisme-ra.org)

Votre don est déductible de :

- **L'impôt sur le revenu (IR)** : Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de son montant, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ainsi un don de 100 euros ne vous coûtera que 33 euros.
- **L'impôt sur les sociétés (IS)** : Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt de 60% de son montant, dans la limite du plafond de 5 pour 1000 du chiffre d'affaire annuel. Un report de cette réduction sur les exercices suivants est possible.
- **L'impôt sur la fortune immobilière (IFI)** : Votre don vous donne droit à une réduction de 75% du montant des versements effectués dans la limite de 50 000 euros. Un don de 100 euros ne vous coûtera que 25 euros.

Comme chaque année, le coût de **cette campagne de dons** représente **0.82%** du budget de l'association.

